

Department of Health / Ministère de la Santé  
**Pandemic Task Force / Groupe de travail sur la pandémie**  
P.O. Box / Case postale 5100  
Fredericton, NB / (N.-B.) E3B 5G8

**Date :** July 23, 2020 / Le 23 juillet 2020

**To / Destinataire :** Horizon Health Network / Réseau de santé Horizon  
Vitalité Health Network / Réseau de santé Vitalité  
Social Development / Développement social

**From / Expédition :** NB Pandemic Task Force / Groupe de travail sur la pandémie du N.-B.

**Copies :** EM/ANB Inc / EM/ANB Inc.

**Subject / Objet :** Memo # 33 : Urgent Testing-Palliative/Critical Care Visitors Residing Outside Atlantic Canada / Note # 33 : Tests urgents - visiteurs de patients en soins palliatifs ou critiques vivant à l'extérieur du Canada atlantique

Further to memo #22, the NB Pandemic Task Force wishes to clarify the process for urgent testing of palliative/critical care visitors residing outside of Atlantic Canada.

New Brunswick is striving to have compassionate visitation policies that allow patients to die with loved ones by their side.

To that end, a process has been established with the Department of Public Safety/Red Cross to allow those living outside of Atlantic Canada to apply for an exemption to enter New Brunswick for compassionate reasons.

Ideally, once in New Brunswick, these visitors would self-isolate for 14 days before visiting their loved one in palliative/critical care. However, in some cases the patient is expected to die sooner, making a 14-day self-isolation before visiting them impossible.

À la suite de la note de service n°22, le groupe de travail sur la pandémie du Nouveau-Brunswick tient à préciser le processus pour faire subir des tests urgents aux visiteurs de patients en soins palliatifs vivant à l'extérieur du Canada atlantique.

Le Nouveau-Brunswick cherche à se doter de politiques sur les visites de compassion qui permettent aux patients en soins palliatifs ou critiques de mourir avec leurs êtres chers à leurs côtés.

À cette fin, un processus a été établi avec le ministère de la Sécurité publique et la Croix-Rouge pour permettre aux résidents à l'extérieur du Canada atlantique de demander une exemption afin d'entrer au Nouveau-Brunswick pour des motifs de compassion.

L'idéal serait qu'une fois au Nouveau-Brunswick, ces visiteurs s'isolent pendant 14 jours avant de visiter leur être cher en soins palliatifs ou critiques. Toutefois, dans certains cas, on s'attend à ce que le patient meure avant. Il est donc impossible de prévoir un auto-isolement de 14 jours avant de lui rendre visite.

To bring peace-of-mind to families in this difficult situation, visitors from outside of Atlantic Canada will be permitted to visit patients who are predicted to die in a period of less than 14 days without self-isolating, providing they test negative for COVID-19.

Once approved to enter New Brunswick for compassionate reasons, the visitor will contact the patient's attending physician and care team to arrange for COVID-19 testing at a designated assessment centre in New Brunswick. In the province, the visitor will be tested on days 5 and 10 of their stay and will self-isolate until the patient's attending physician contacts them with their results. If a test is required urgently, the attending physician shall consult with the medical microbiologist on call.

If the first test is negative, the visitor would then be allowed to visit provided they agree only to go to and from the place where they will self-isolate and the patient's room in the facility. This visiting plan would need prior approval from the facility to ensure feasibility. If approved, the visitor would need to show his / her test result to gain entrance or the result could be validated with the facility by the requesting physician. The individual or requesting physician would be expected to provide the day 10 test result should the visits continue to occur.

All visitors are required to comply with the public health measures that are in place and to adhere to the institutions' policies and practices for infection prevention and control during their visit, including wearing personal protective equipment throughout the visit.

Having the patient's attending physician involved in the testing process ensures a holistic approach to end of life care.

Pour offrir la tranquillité d'esprit aux familles dans cette situation difficile, les visiteurs provenant de l'extérieur du Canada atlantique seront autorisés à visiter les patients qui devraient mourir en moins de 14 jours, sans s'isoler, à la condition d'obtenir des résultats négatifs au test de dépistage de la COVID-19.

Après avoir obtenu l'autorisation d'entrer au Nouveau-Brunswick pour des motifs de compassion, le visiteur communiquera avec le médecin traitant et l'équipe de soin du patient pour arranger un test de dépistage de la COVID-19 à un centre d'évaluation désigné au Nouveau-Brunswick. Dans la province, le visiteur subira un test aux jours 5 et 10 de leur séjour et s'isolera jusqu'à ce que le médecin traitant du patient lui communique les résultats. Si un test est urgent, le médecin traitant doit consulter le microbiologiste de laboratoire de garde.

Si le résultat du premier test est négatif, le visiteur sera alors autorisé à rencontrer le patient à la condition qu'il accepte d'aller seulement au lieu où il s'isolera, ainsi qu'à la salle du patient dans l'établissement. Ce plan de visite devra être approuvé au préalable par l'établissement pour en assurer la faisabilité. S'il est approuvé, le visiteur devra montrer les résultats de son test pour avoir le droit d'entrer dans l'établissement, ou le résultat sera validé auprès de l'établissement par le médecin traitant. On s'attend à ce que le visiteur ou le médecin traitant fournisse les nouveaux résultats après le test du jour 10 si les visites ont toujours lieu.

Tous les visiteurs doivent se conformer aux mesures de santé publique qui sont en place et respecter les politiques de l'établissement pour la prévention et le contrôle des infections durant leur visite, y compris le port d'équipement de protection individuelle tout au long de la visite.

En faisant participer le médecin traitant du patient au processus, cela assure une approche holistique des soins de fin de vie.

Thank you for your continued collaboration as we work together to ensure safe, compassionate care for patients and their families.

Nous vous remercions de votre collaboration soutenue pendant que nous collaborons pour assurer des soins prodigués avec compassion aux patients et à leur famille.



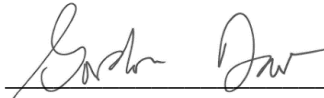
---

Gérald Richard  
Deputy Minister /  
Sous-ministre



---

Dr./D<sup>re</sup> Jennifer Russell  
Chief Medical Officer of  
Health/  
Médecin-hygiéniste en  
chef



---

Dr./D<sup>r</sup> Gordon Dow  
Infectious Disease  
Specialist /  
Infectiologue



---

Dr./D<sup>re</sup> Nicole LeBlanc  
Chief of Staff,  
Vitalité Health Network /  
Médecin-chef, Réseau de  
santé Vitalité